RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2021

COMMUNE DE LA FARE LES OLIVIERS

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du CGCT en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Ce rapport présente donc les principales informations et évolutions du budget primitif 2021.

SOMMAIRE

INTRODUCTION .....page 3

A – L'EQUILIBRE BUDGETAIRE GLOBAL .....page 3

1 – Présentation des masses budgétaires .....page 3

2 – Eléments principaux de composition du BP 2021 .....page 4

3 – L'autofinancement .....page 4

B – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021.....page 5

1 – Les recettes de fonctionnement .....page 5

2 – Les dépenses de fonctionnement .....page 10

3 – Les dépenses/recettes d'investissement.....page 18

C – ELEMENTS COMPLEMENTAIRES .....page 21

1 – Equilibre des opérations financières.....page 21

2 – Les ratios financiers obligatoires .....page 21

3 – L'état de la dette.....page 22

4 – Les emprunts garantis.....page 22

5 – La structure des effectifs.....page 23

INTRODUCTION

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il est présenté avec la reprise des résultats 2020.

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat de clôture 2019		**1 981 228.15 €**		**1 110 459.79 €**		**3 091 687.94 €**
Résultat de l'exercice 2020		2 689 105.08 €	80 442.83 €			2 608 662.25 €
Résultat de clôture 2020		**4 670 333.23 €**		**1 030 016.96 €**		**5 700 350.19 €**
Restes à réaliser	8 022 623.75 €	3 757 962.54 €			4 264 661.21 €	
Résultat définitif		**405 672.02 €**		**1 030 016.96 €**		**1 435 688.98 €**

Le présent rapport de présentation a vocation à synthétiser et commenter les données issues des maquettes budgétaires qui répondent aux exigences du cadre légal des instructions comptables et budgétaires (M14).

A – L'EQUILIBRE BUDGETAIRE GLOBAL

1 – Présentation des masses budgétaires

Le budget primitif 2021 s'élève, toutes sections confondues, à 22 470 393,50 € contre 24 304 708,63 € au Budget Primitif 2020 (BP + DM), ce qui représente une diminution de 7,55 %.

DEPENSES

Section de Fonctionnement
11 938 949,00 €

Section d'investissement
10 531 444,50 €

RECETTES

Section de Fonctionnement
11 938 949,00 €

+ 1,69 %

Section d'investissement
10 531 444,50 €

-16,18 %

22 470 393,50 €

- 7,55 %

Rappel BP 2020 : 24 304 708,63 €

2 – Elements principaux de composition du BP 2021

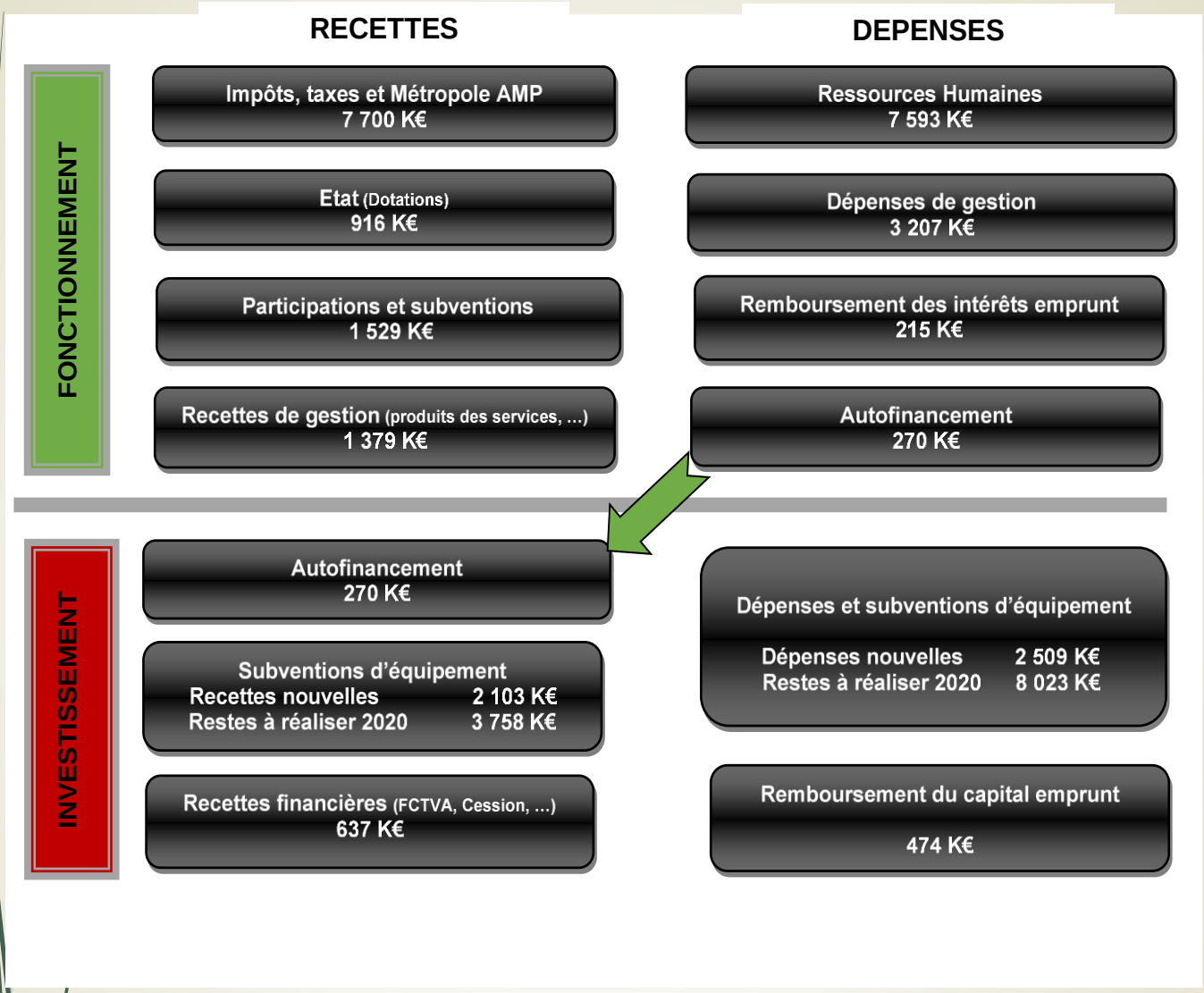

3 – L'autofinancement

L'autofinancement prévisionnel (virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (023) + dépenses d'ordre de transfert entre sections (042) - recettes d'ordre de transfert entre sections (042)) dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à 631 200,76 €.

B – PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2021

1 – Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Part %	Variation / au BP2020 %	Variation / au CA2020 %
013	Atténuation de charges	203 000.00	205 898.36	203 000.00	1.70%	0.00%	-1.41%
70	Produits des services	903 772.00	838 007.65	1 163 370.00	9.74%	28.72%	38.83%
73	Impôts et taxes	7 607 134.00	7 696 610.94	7 700 445.00	64.50%	1.23%	0.05%
74	Dotations et subventions	1 507 974.00	1 620 754.92	1 529 976.00	12.81%	1.46%	-5.60%
75	Autres de gestion courante	206 300.00	176 299.38	182 433.00	1.53%	-11.57%	3.48%
76	Produits financiers	3 347.00	3 321.49	3 169.67	0.03%	-5.30%	-4.57%
77	Produits exceptionnels	28 000.00	241 215.25	33 120.00	0.28%	18.29%	-86.27%
Total des recettes réelles de fonctionnement (a)		**10 459 527.00**	**10 782 107.99**	**10 815 513.67**	**90.59%**	**3.40%**	**0.31%**
042	Amortissements + Travaux en régie	170 383.87	166 728.93	93 418.37	0.78%	-45.17%	-43.97%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (b)		**170 383.87**	**166 728.93**	**93 418.37**	**0.78%**	**-45.17%**	**-43.97%**
TOTAL (a+b)		**10 629 910.87**	**10 948 836.92**	**10 908 932.04**	91.37%	2.62%	-0.36%
002	Résultat de fonctionnement reporté ©	1 110 459.79	1 110 459.79	1 030 016.96			
TOTAL GENERAL (a+b+c)		**11 740 370.66**	**12 059 296.71**	**11 938 949.00**		**1.69%**	**-1.00%**

Chapitre 013 - Atténuations de charges

Les atténuations de charges comprennent les recouvrements divers qui viennent réduire le montant de dépenses de personnel payées antérieurement. On y trouve les remboursements, par l'assurance statutaire et la caisse primaire d'assurance maladie, d'une partie des rémunérations des agents en congé pour maladie ou accident de service. La prévision est de 203 000 €.

Chapitre 70- Produits des services et du domaine

Il présente une variation de 28,72 % par rapport au BP 2020. En 2020, la prévision des produits des services a été minorée suite à la fermeture, pendant la pandémie du COVID 19, de l'Ecole Municipale des Arts, de la Musique et de la Danse, des services de la restauration scolaire, du périscolaire et extrascolaire, du foyer du 3e âge, …

Ce chapitre comprend notamment :

- **les redevances d'occupation du domaine public (ERDF, GRDF, Télécom, Installation d'échafaudage, de benne ou d'algéco de chantier ou de vente,…) pour 13 400 € ;**
- **le reversement des dépenses 2021 exécutées par la commune pour le compte de la Métropole conformément aux avenants n°3 des conventions de gestion suite au transfert des compétences Eaux pluviales (16 554 €) et Aire de stationnement (3 224 €). Le remboursement des charges exposées par la commune intervient par trimestre échu dans la limite des dépenses déclarées par la commune à la CLET. Il sera également perçue la régularisation 2020.**

- **le reversement du SIVOM pour la mise à disposition de locaux et d'une mission d'ingéniering pour un montant de 12 400 €**
- **les redevances des services acquittées par les usagers, calculées à partir des tarifs délibérés par le conseil municipal :**

	BP 2020	BP 2021
7062 - Redevances et droits des services à caractère culturel (Ecole de musique, des Arts et de la danse - Bibliothèque)	**74 500 €**	**63 300 €**
70632 - Redevance à caractère de loisirs (maison des jeunes)	**5 000 €**	**1000 €**
7066 - Redevances et droits des services à caractère social (crèche, périscolaire, mercredi, vacances, foyer 3e âge,…)	**403 750 €**	**587 500 €**
7067 - Redevances et droits des services d'enseignement (restauration scolaire)	**251 500 €**	**331 500 €**
TOTAL	**734 750 €**	**983 300 €**

Chapitre 73- Impôts et taxes

Ce chapitre budgétaire représente à lui seul 64,50 % des recettes de fonctionnement. Il est composé des principaux éléments suivants :

Contributions directes

En 2021, la commune ne percevra plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Seul le produit de la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) seront perçus. La perte de ressources induite est compensée par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Cela implique que le taux communal de TFPB doit être majoré du taux départemental 2020 soit 15,05%.

De plus, un coefficient multiplicateur permet à la commune de percevoir à minima la taxe perçue en 2020. Il est de 1,249985 générant un versement de 863 063 €.

Le montant de la Taxe d'habitation sur les résidences secondaires désormais reversées par l'Etat s'élève à 50 060 €.

Les bases d'imposition notifiées tiennent compte :

- de la redescente de la part départementale de TFPB aux communes;

- de la réduction de 50% des valeurs locatives des établissements industriels, qui se traduit pour la commune par une réduction sensible des bases par rapport à 2020. Cette perte de ressource est compensée en vertu des dispositions de l'article 29 de la loi de finances pour 2021.

L'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé sur un an ressort à +0,2%, soit un coefficient de revalorisation de 1,002, qui correspond aussi à l'augmentation des bases d'imposition hors évolutions physiques.

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020 1	Taux de référence pour 2021 2	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 3	Produit de référence (col.3 x col.2) 4	TAUX VOTÉS 5	Produits attendus (col.3 x col.5) 6	Taux plafond pour 2021 7
Taxe foncière (bâti).....	7 920 450	42,87 (*)	7 753 000	3 323 711	42,87	3 323 711	101,39
Taxe foncière (non bâti).....	76 047	60,26	78 600	47 364	60,26	47 364	121,70
CFE.....				0			>>>
Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : ☐			Totaux :	3 371 075		3 371 075	
(*) dont taux départemental 2020 : 15,05							

Les dotations versées par la Métropole Aix Marseille Provence

En contrepartie de la mise en place d'une intercommunalité à fiscalité professionnelle unique, l'article 1609 nonies C du code général des impôts a prévu des reversements en faveur des communes membres sous la forme d'attributions de compensation. Celles-ci correspondent au produit des taxes transférées à l'intercommunalité perçu au titre de l'année précédant le passage à la fiscalité professionnelle unique, diminué du coût net des charges transférées.

A ce titre, une commission locale d'évaluation des charges transférées a été créée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et les 92 communes-membres. Celle-ci a évalué les charges transférées et a adopté des rapports définitifs d'évaluation des charges transférées et des restitutions de compétences. Ces évaluations ont permis de fixer le montant de l'attribution de compensation versée aux communes.
Pour la commune de la Fare les Oliviers, elle a été fixée à 2 506 803 €.

Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Le FPIC est un mécanisme de péréquation horizontale pour le secteur communal qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

La Loi des finances 2021 ne prévoit pas de mesure pour le FPIC, il ne devrait donc pas avoir de remise en cause du classement de la métropole d'Aix Marseille Provence en tant qu'EPCI bénéficiaire. Par conséquent la commune restera également bénéficiaire du dispositif.

N'ayant pas encore la notification du montant réparti, il a été décidé d'inscrire en 2021 la somme équivalente à 2020 soit 130 000 €. Un réajustement sera éventuellement fait par décision modificative.

Taxe sur les déchets stockés

Conformément aux articles L.23333-92 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a instauré, par délibération n°2015-9-2 du 10 décembre 2015, la taxe sur les déchets réceptionnés dans des installations de stockage de déchets ménagers et assimilés.

Le montant de la taxe est fixé à 1,50 € la tonne entrant dans l'installation. Il a été entendu que le produit correspondant serait réparti entre la commune de la Fare les Oliviers pour 80 % et la commune de Lançon de Provence pour 20 %.

Le produit 2021 est calqué sur celui de 2020, ce qui correspond à 131 000 €.

Les taxes additionnelles aux droits de mutations

Malgré les menaces de la crise sanitaire sur le marché de l'emploi, à court terme, et la perte inéluctable d'acquéreurs potentiels que ceci impliquerait, le marché de l'immobilier résiste. Il demeure une très forte appétence du public pour l'acquisition immobilière. Le recentrage des orientations des Français vers des besoins essentiels, révélés par la crise sanitaire, semble naturellement les amener à considérer la qualité de leur logement comme un paramètre essentiel.

Il est prévu en 2021 la somme de 420 000 €.

La taxe sur la consommation finale d'électricité

Cette taxe est assise sur le volume d'électricité fournie et établie par rapport à un barème auquel la commune applique un coefficient multiplicateur de 8.50.

La prévision pour 2021 est de 190 000 €. Il est à rappeler que depuis 2018 cette taxe est directement perçue par le SMED13 et reversée à la commune.

Chapitre 74- Dotations et subventions

Ce chapitre budgétaire représente 12,81% des recettes de fonctionnement. Il est composé des principaux éléments suivants :

Les dotations de l'Etat : dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation

Après plusieurs années de baisse, les concours financiers de l'État aux collectivités se maintiennent.

Les dotations n'étant pas encore notifiées au moment de l'élaboration du budget, par mesure de précaution, les montants ont été minorés par rapport à ceux de 2020.

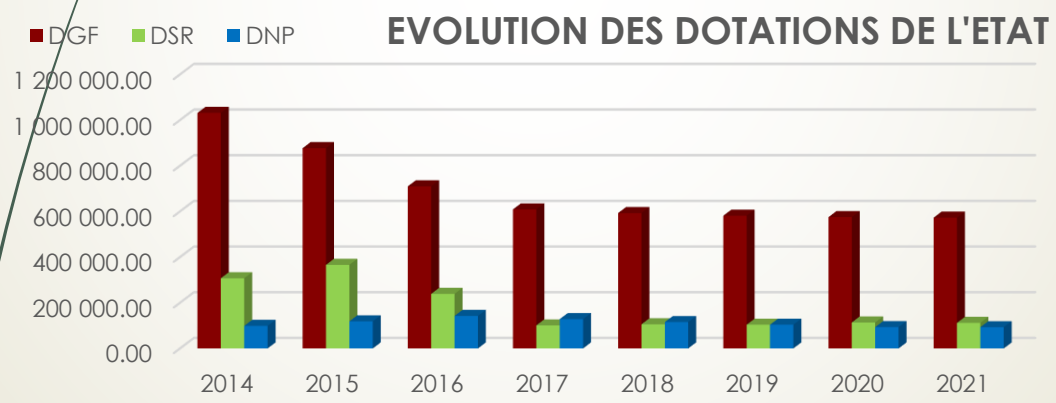

Les dotations de compensation d'exonérations de l'État

Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'État aux contribuables.

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité directe locale, les communes bénéficient à compter de 2021 des allocations compensatrices de TFPB antérieurement versées au département. La loi de finances pour 2020 prévoit ce transfert, pour chaque compensation d'exonération, en majorant le taux communal de TFPB de l'ex- taux départemental de TFPB utilisé pour le calcul de ces allocations.

	2020	2021	Variation %
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	9 748	138 876	1324.66%
	9 748	**138 876**	**1324.66%**

Les subventions et participations

Les principales subventions et participations prévues au budget 2021 sont :

- **Aide versée pour la fréquentation par les collégiens des installations sportives municipales : 31 000 €**
- **Dans le cadre du soutien aux dépenses de fonctionnement des crèches communales, la commune bénéficie d'une aide du Conseil Départemental. Pour l'année 2021, le montant de l'aide accordée s'élève à 220 € par berceau soit 13 200 €**
- **L'article L1615-1 du CGCT modifié par la loi de finances pour 2018 permet à partir des dépenses de l'année 2016 de percevoir le FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie. Ainsi, depuis 2018, la commune perçoit du FCTVA en fonctionnement. Il est estimé pour l'année 2021 à 20 500 €.**
- **Prestations de service de la Caisse d'allocations Familiales : 457 393€**

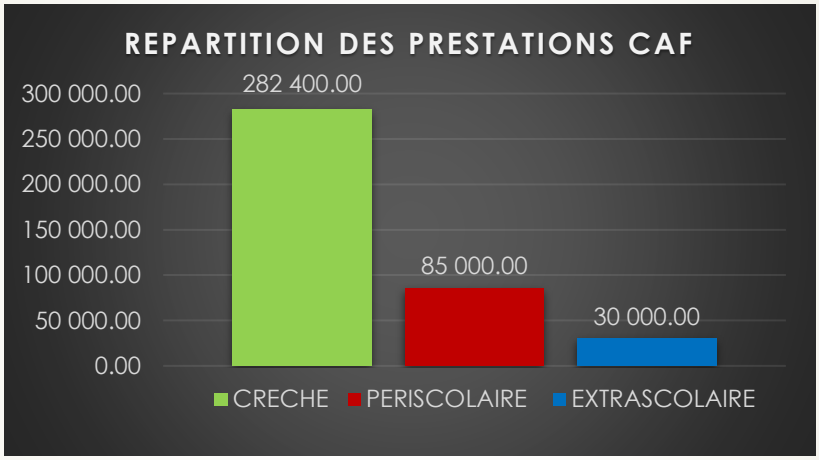

Chapitre 75- Autres produits de gestion courante

Il s'agit essentiellement des loyers et des charges perçus par la collectivité pour la location des immeubles de son domaine.

- **Loyers (Agence postale, Ecole Montessori, parcelles de terre pour potager au Jardin d'Alexis, location de la salle Deydier Avon, …) : 56 328 €**
- **La redevance du contrat de fortage pour l'exploitation de la carrière versée par LAFARGE : 108 000 €**
- **Produits issus de la vente de caveaux + disques bleus + photocopies : 18 100 €**

Chapitre 77- Produits exceptionnels

Il s'agit essentiellement de recettes provenant du remboursement des indemnités d'assurance suite à sinistre : 31 120 €.

2 – Les dépenses de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2020	CA 2020	BP 2021	Part %	Variation / au BP2020 %	Variation / au CA2020 %
011	Charges à caractère général	2 327 735.99	1 845 065.98	2 453 679.00	20.55%	5.41%	32.99%
012	Charges de personnel	7 540 000.00	7 393 882.81	7 592 800.00	63.60%	0.70%	2.69%
014	Atténuation de produits	67 502.00	67 501.05	197 044.00	1.65%	191.91%	191.91%
022	Dépenses imprévues	70 000.00		66 000.00	0.55%	-5.71%	
65	Autres charges de gestion courante	667 138.00	606 342.34	556 371.00	4.66%	-16.60%	-8.24%
66	Charges financières - intérêts emprunts	208 755.39	208 750.91	215 216.52	1.80%	3.10%	3.10%
67	Charges exceptionnelles	4 360.00	2 025.00	2 924.35	0.02%	-32.93%	44.41%
68	Dotations aux amortissements et provisions	240 000.00	240 000.00	130 295.00	1.09%	-45.71%	-45.71%
Total des dépenses réelles de fonctionnement (a)		**11 125 491.38**	**10 363 568.09**	**11 214 329.87**	**93.93%**	**0.80%**	**8.21%**
023	Virement à la section d'investissement	160 000.00		270 000.00	2.26%	68.75%	
042	Amortissements + autres opérations d'ordre	454 879.28	665 711.66	454 619.13	3.81%	-0.06%	-31.71%
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (b)		**614 879.28**	**665 711.66**	**724 619.13**	**6.07%**	**17.85%**	**8.85%**
TOTAL GENERAL (a+b)		**11 740 370.66**	**11 029 279.75**	**11 938 949.00**		**1.69%**	**8.25%**

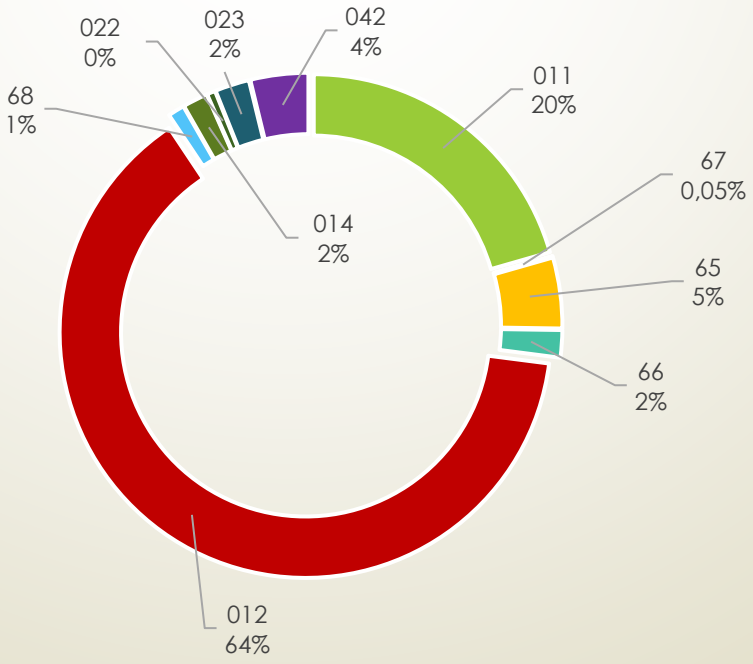

Chapitre 011- Charges à caractère général

Les charges à caractère général comprennent les achats, prestations de services et impôts divers réglés par la collectivité. C'est un des principaux postes de dépenses du budget communal.
Les charges à caractère général représentent 20,55 % des dépenses de fonctionnement et les inscriptions budgétaires ont varié ces dernières années de la manière suivante :

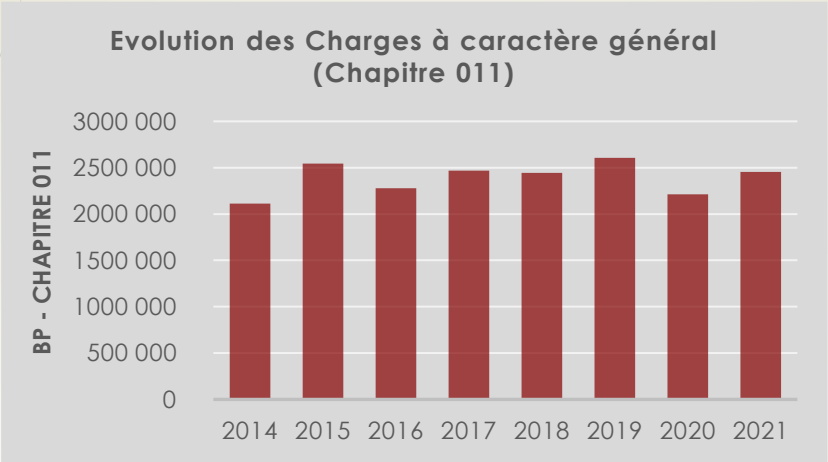

Les charges à caractère général augmentent de +5,41% par rapport au BP2020.

En 2020, les prévisions budgétaires ont été minorées suite à la fermeture, pendant la pandémie du COVID 19, de l'Ecole Municipale des Arts, de la Musique et de la Danse, des services de la restauration scolaire, du périscolaire et extrascolaire, du foyer du 3e âge, … Pour 2021, les crédits ont été réajustés pour un fonctionnement normal des services tout en optimisant au maximum les dépenses de fonctionnement. La vigilance reste de rigueur dans ce contexte extrêmement instable. Par rapport au BP2019, exercice plus fiable que 2020 en terme de comparaison, les dépenses de fonctionnement ont diminué de -7,63%.

REPARTITION DES CHARGES A CARACTERE GENERAL PAR POLE

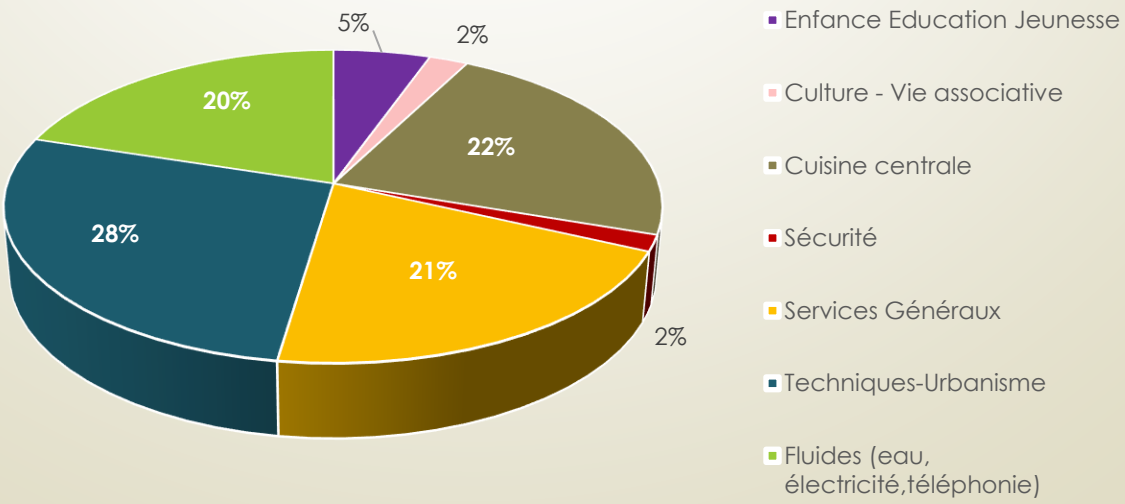

Les crédits sont répartis comme suit :

		BP 2020	BP 2021	Variation % BP21/BP20	Notes / Observations
6042	Achats prestations de services	14 400.00	**12 980.00**	-9.86%	Cet article est utilisé lorsque la commune fait appel à des tiers extérieurs pour réaliser une prestation de service normalement refacturable (CLSH + et - 6ans, crèche, …) : Animations, entrées des parcs+ séjour neige + …
60611	Eau et assainissement	45 450.00	**33 870.00**	-25.48%	
60612	Énergie - Électricité	439 350.00	**396 150.00**	-9.83%	
60621	Combustibles	16 000.00	**14 000.00**	-12.50%	
60622	Carburants	39 250.00	**37 750.00**	-3.82%	Carburant pour les véhicules appartenant à la commune + essence pour machines
60623	Alimentation	362 790.00	**509 850.00**	40.54%	Denrées pour la réalisation des repas de la restauration municipale - cantines scolaires, foyer, portage à domicile, centre de loisirs et accueil périscolaire. **Il est rappelé qu'en 2020, la prévision budgétaire tenait compte de la fermeture de la restauration scolaire, de la crèche et du foyer 3e age pendant la pèriode de confinement lié à la COVID-19**
60624	Produits de traitement	150.00	**150.00**	0.00%	Engrais+produits de traitement pour les jardins d'Alexis
60628	Autres fournitures non stockées	9 434.75	**14 775.00**	56.60%	Produits pharmaceutiques ; Fleurs+semences pour les espaces verts et les jardins d'Alexis ; Munitions pour séance de tir
60631	Fournitures d'entretien	56 115.00	**50 615.00**	-9.80%	Produits d'entretien pour le nettoyage des bâtiments communaux.
60632	Fournitures de petit équipement	110 095.24	**118 417.00**	7.56%	Petit équipement nécessaire aux services municipaux, notamment les services techniques, l'informatique, la cuisine et l'entretien.
60633	Fournitures de voirie	13 900.00	**14 300.00**	2.88%	Dépenses de fournitures destinées à l'entretien des voies communales et réalisées par les agents municipaux. Il s'agit essentiellement de sable, graviers, gravillons, enrobé à froid et à chaud, peinture de traçage, …
60636	Vêtements de travail	24 330.00	**26 580.00**	9.25%	Tenues vestimentaires et Chaussures attribuées à certains agents municipaux : policiers, agents d'entretien, des services techniques, de la crèche, CCFF …
6064	Fournitures administratives	16 520.00	**15 984.00**	-3.24%	Petits matériels destinés au fonctionnement des services.
6065	Livres, disques, cassettes	12 600.00	**11 530.00**	-8.49%	Renouvellement du fond de documentation indispensable au bon fonctionnement de la bibliothèque, des écoles, …
6067	Fournitures scolaires	41 868.00	**42 190.00**	0.77%	Fournitures nécessaires pour les enseignants et les élèves des écoles maternelles et primaires
6068	Autres matières et fournitures	39 247.00	**29 092.00**	-25.87%	Jeux + petit équipement sportif pour la pratique du sport dans les écoles+ fournitures pédagogiques pour les animations des centres aérés et le projet quiétude + méthodes pour les professeurs de musique.
611	Contrats de prestations de services	70 997.00	**82 558.00**	16.28%	Taille annuelle des arbres + Nettoyage et désinfection des réseaux aérauliques des bâtiments + Contrôles réglementaires des bâtiments et équipements …
6135	Locations mobilières	43 720.00	**48 520.00**	10.98%	Locations diverses telles que tractopelle + mini pelle + illuminations noël ; machine à affranchir; photocopieurs
614	Charges locatives et de copropriété	3 177.00	**3 500.00**	10.17%	Contrat de location du terrain servant notamment à accueillir les forains + Charges de copropriété Bastide Sicard
61521	Terrains	14 000.00	**12 500.00**	-10.71%	Dépenses afférentes à la réalisation de travaux par une entreprise sur les espaces verts : Installation de compteur, Traitement des platanes et des pins, remplacement d'arroseurs…
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	70 000.00	**70 000.00**	0.00%	Dépenses afférentes à la réalisation de travaux d'entretien par des entreprises dans les bâtiments publics. A compter de 2016, récupération du FCTVA sur ces travaux.

615228	Entretien et réparations autres bâtiments	1 000.00	**1 000.00**	0.00%	Dépenses afférentes à la réalisation de travaux d'entretien par des entreprises dans les autres bâtiments communaux.
615231	Entretien et réparations voiries	40 000.00	**50 000.00**	25.00%	Dépenses afférentes à la réalisation de travaux d'entretien par des entreprises sur la voirie. A compter de 2016, récupération du FCTVA sur ces travaux
615232	Entretien et réparations réseaux	40 000.00	**35 000.00**	-12.50%	Dépenses afférentes à la réalisation de travaux d'entretien par des entreprises sur le réseau électriques, d'eau et d'assainissement
61551	Matériel roulant	56 000.00	**60 000.00**	7.14%	Frais d'entretien et dépenses de visite des véhicules
61558	Autres biens mobiliers	29 950.00	**33 199.00**	10.85%	Dépenses afférentes à l'entretien du matériel communal effectué par des entreprises : instrument de musique, matériel de cuisine, ….
6156	Maintenance	140 510.00	**166 732.00**	18.66%	Maintenance des logiciels informatiques (bibliothèque, emploi, enfance, comptabilité/paye, urbanisme…), de la vidéosurveillance, des extincteurs et des RIA, des automatismes des bâtiments, des aires de jeux, de l'horloge de la mairie, des cloches de l'église ; ....
6161	Assurance multirisques	13 000.00	**11 500.00**	-11.54%	
6168	Autres primes d'assurance	25 175.00	**43 600.00**	73.19%	
617	Etudes et recherches	26 000.00	**22 980.00**	-11.62%	Schéma directeur pour la téléphonie pour le passage vers la téléphonie IP
6182	Documentation générale et technique	5 180.00	**5 174.00**	-0.12%	Abonnements à des revues spécialisées, au journal officiel, à la presse régionale destinés aux services
6184	Versements à des organismes de formation	29 250.00	**27 921.00**	-4.54%	Formations destinées aux agents municipaux notamment en matière de respect des règles d'hygiène pour maitriser les risques sanitaires pour le personnel de la cuisine centrale et satellites, Formations BAFA, Habilitations électriques, …
6188	Autres frais divers	23 548.00	**21 419.00**	-9.04%	TELE ALERTE, hébergement logiciel métier paye, enfance
6226	Honoraires	21 120.00	**31 710.00**	50.14%	Intervention d'intermédiaires extérieurs pour conseil juridique, commissaire enquêteurs, vétérinaires.
6227	Frais d'actes et de contentieux	38 000.00	**30 000.00**	-21.05%	Honoraires des avocats, huissiers, notaires et experts
6228	Divers	61 100.00	**52 627.00**	-13.87%	Mise en œuvre des préconisations suite diagnostic optimisation de la fiscalité locale - ETAPE 2 ; Autres honoraires : Psychologue + Psychomotricienne à la crèche
6231	Annonces et insertions	4 300.00	**7 000.00**	62.79%	Annonces dans la presse régionale pour informer des enquêtes publiques, des marchés publics,… Publication obligatoire pour les consultations supèrieures à 25 000 €.
6232	Fêtes et cérémonies	40 255.00	**36 608.00**	-9.06%	Dépenses afférentes aux manifestations organisées par la commune, apéritifs et cocktails servis lors des cérémonies officielles, jouets et friandises pour les fêtes des enfants, les bouquets et cadeaux offerts notamment à l'occasion de mariage, naissance, décès. Diminution induite par la fin de certaines manifestations.
6236	Catalogues et imprimés	2 000.00	**786.00**	-60.70%	Imprimés obligatoires nécessaires au service état-civil et police municipale.
6237	Publications	21 000.00	**20 556.00**	-2.11%	Impression de la Mantesada, des cartes de vœux, ….
6238	Divers	850.00	**5 070.00**	496.47%	Reliure registre état civil et des actes administratifs - SACEM pour la réalisation du film des vœux
6241	Transports de biens	13 800.00	**13 752.00**	-0.35%	Déménagement des classes de l'école Paul Doumer pour permettre la réalisation des travaux

6247	Transports collectifs	31 320.00	**27 830.00**	-11.14%	Dépenses relatives au transport des enfants dans le cadre du sport scolaire, des centres aérés, des écoles
6251	Voyages et déplacements	5 200.00	**2 800.00**	-46.15%	Remboursement au personnel des indemnités kilométriques, des frais de transport, de séjours engagés dans le cadre de leur mission
6261	Frais d'affranchissement	25 680.00	**26 240.00**	2.18%	Affranchissement du courrier + distribution des flyers et bulletins municipaux
6262	Frais de télécommunications	63 750.00	**65 359.00**	2.52%	
627	Services bancaires et assimilés	2 800.00	**1 200.00**	-57.14%	Commissions pour les paiements effectués par les usagers par carte bancaire
6281	Concours divers (cotisations...)	4 785.00	**5 610.00**	17.24%	Adhésions: Union des maires, Association Petites villes de France, Association collectif prouvenco ; Maison des adolescents 13 ; ATD13
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	19 712.00	**19 850.00**	0.70%	Redevance à l'ONF ; Société de gardiennage pendant toute la durée de la Fête Ste Rosalie
6283	Frais de nettoyage des locaux	46 800.00	**61 350.00**	31.09%	Nettoyage quotidien du gymnase La Gueirarde et des vitres du centre J.Bernard, Ecole Pomme de Pin, du chantier de l'Ecole Paul Doumer lié aux contraintes sanitaires COVID… par un prestataire.
62876	A un GFP de rattachement	28 802.00	**0.00**	-100.00%	Arrêt du remboursement à la Métropole pour les frais relatif à l'instruction des permis de construire.
6288	Autres services extérieurs	8 350.00	**6 650.00**	-20.36%	Mise en fourrière véhicule et chiens errants
63512	Taxes foncières	12 000.00	**12 000.00**	0.00%	Taxes foncières sur les propriétés bâties appartenant à la commune
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	300.00	**300.00**	0.00%	
6358	Autres droits	1 520.00	**1 520.00**	0.00%	Redevance fréquences radio
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	1 285.00	**1 025.00**	-20.23%	Achat timbres partitions à la Société des Editeurs et Auteurs de Musique pour l'EMMAD
TOTAL		**2 327 735.99**	**2 453 679.00**	**5.41%**	

Chapitre 012- Charges de personnel

L'évolution de la masse salariale entre le BP 2020 et celui de 2021 est marquée par une hausse de 0,70% : passage de 7 540 000 € à 7 592 000 €.

Quelles nouveautés impactent la fonction publique territoriale en 2021 ?

- **Dans le cadre de la poursuite et de l'achèvement des mesures du protocole Parcours Carrières et Rémunérations (PPCR) débuté en 2016, certains agents de catégories A et C bénéficient dès 2021 d'un reclassement indiciaire qui aurait dû intervenir le 1er janvier 2020. Sont notamment concernés les cadres d'emploi suivants : attaché principal ; ingénieur en chef ; ingénieur principal; attaché principal de conservation du patrimoine ; bibliothécaire principal ; professeur d'enseignement artistique hors classe ; conseiller principal des APS et l'ensemble des grades relevant de l'échelle C1 de rémunération. Par ailleurs, les agents relevant des cadres d'emplois des assistants socio-éducatifs et des éducateurs de jeunes enfants sont également concernés par un reclassement au 1er janvier 2021.**

- **Autre dispositif prenant une nouvelle forme au 1er janvier : l' indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée (IC CSG). Le décret du 18 décembre 2020 prévoit la réévaluation annuelle de l'IC CSG au 1er janvier de chaque année. Pour mémoire, le montant de l'indemnité compensatrice de la hausse de la CSG (IC CSG) a été calculé en janvier 2018. Celui-ci ne devait initialement être réactualisé qu'une seule fois, en janvier 2019.**

- **La garantie individuelle du pouvoir d'achat est prorogé jusqu'en 2021. Elle permet de compenser une évolution de traitement brut inférieure à l'évolution des prix à la consommation.**

- **Comme dans le secteur privé, les agents bénéficiant de contrats courts, à savoir des CDD d'une durée inférieure ou égale à un an, toucheront désormais une prime de précarité équivalente à 10 % de leur salaire brut.**

Quels sont les éléments qui ont un impact sur le montant des dépenses de personnel ?

- **Les dépenses de personnel sont impactées par le glissement vieillesse technicité :**

- L'effet glissement : augmentation de la rémunération individuelle d'un agent découlant d'une promotion au choix dans un corps ou grade ;
- L'effet vieillissement : impact sur l'évolution générale des traitements indiciaires des changements d'échelon au sein d'un même grade, ou d'un changement de grade au sein d'un même corps, sans changement de fonction, dus au déroulement normal de carrière dans le corps, suite à l'ancienneté ou à l'inscription au tableau d'avancement ;
- L'effet technicité : impact sur l'évolution générale des traitements indiciaires des modifications de la répartition du personnel entre les différents corps et grades à la suite de changements de fonctions, ou de l'acquisition de compétences nouvelles, validés généralement suite à un concours, un examen professionnel.

- **Intégration de deux agents du CCAS dans le budget communal.**

- **Reclassement de certains agents de catégories A et C comme annoncé ci-dessus.**

- **Des crédits budgétaires ont été provisionnés dans le cas où la commune viendrait à verser des indemnités pour rupture conventionnelle ou la prime précarité pour les CDD.**

- **Augmentation des tarifs du contrat d'assurance du personnel (SOFAXIS). Le taux passe à compter du 1er janvier à 7,29% au lieu de 6,95%. Cela représente une augmentation de 23 000 € de notre cotisation annuelle.**

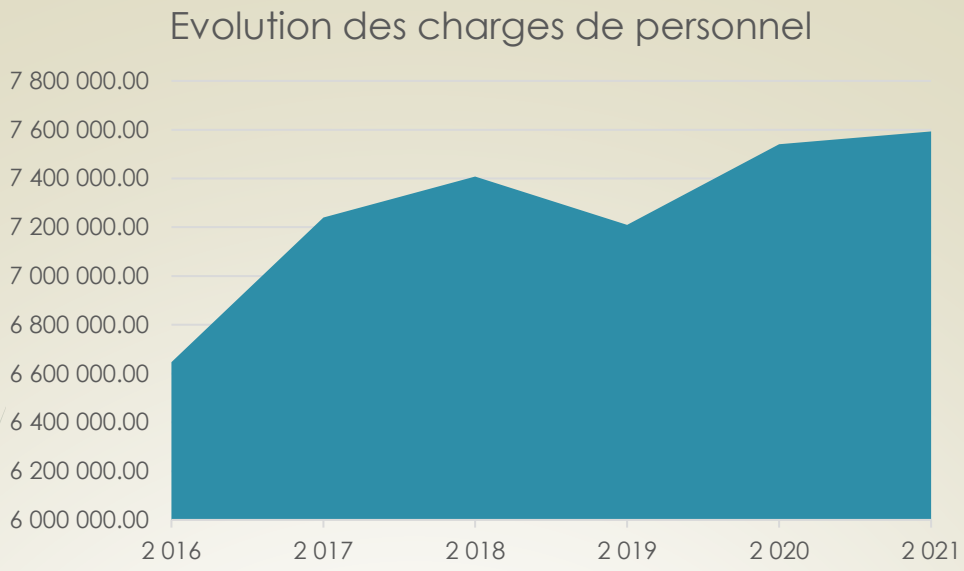

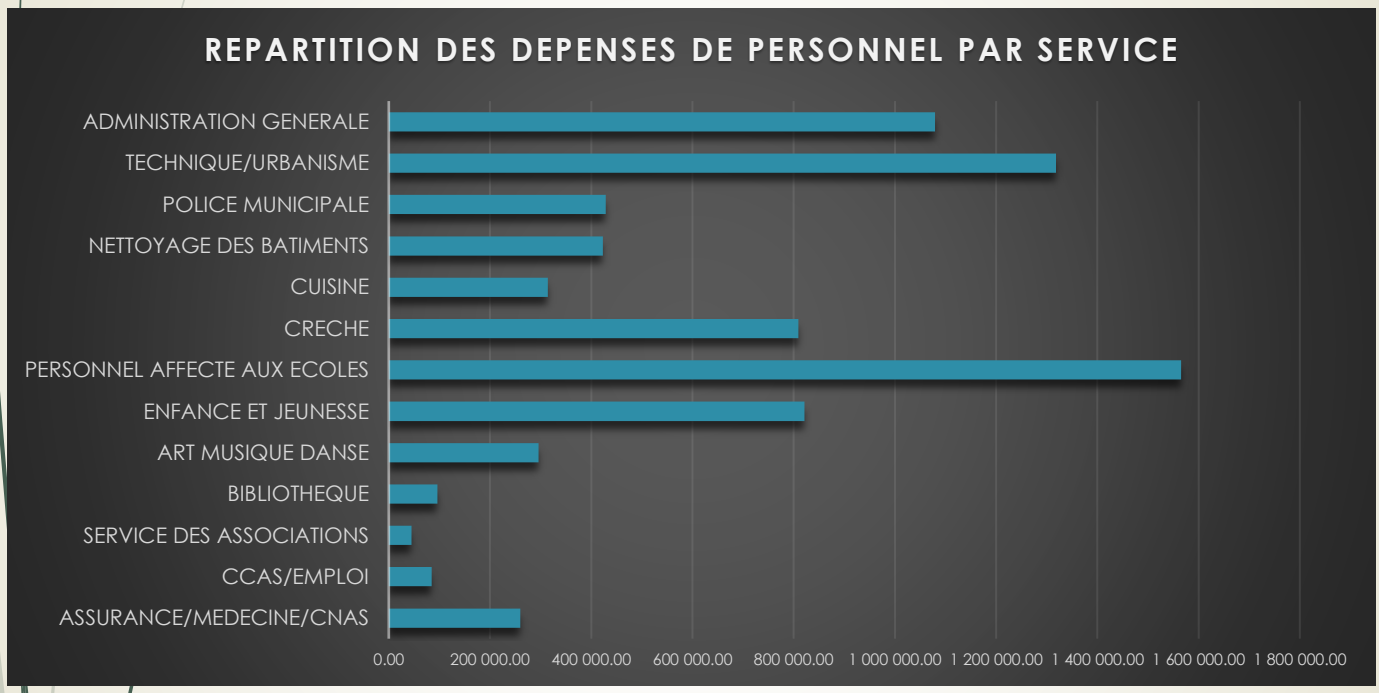

Chapitre 014- Atténuation de charges

La pénalité pour non production de logements sociaux est reconduite en 2021. Le montant de la pénalité 2020 était de 50 286 €, elle est fixée pour 2021 à 179 744 €. En 2021 aucune dépense déductible n'a pu être appliqué au prélèvement. A l'inverse de 2020 où il a été déduit la part des travaux de désamiantage réalisés sur le terrain cédé au Crédit Agricole Immobilier pour la réalisation de l'Eco-quartier où sont prévus 30 logements sociaux.

Il est précisé également que la commune va être prélevée au titre du Fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales (FPIC). Le montant a été évalué à 6 937 € car aucune notification n'a été reçue au moment de l'élaboration du budget

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante sont constituées des indemnités versées aux élus et des participations et subventions versées par la collectivité aux personnes de droit public et privé.

Pour l'essentiel :

- Contribution au CCAS: 165 000 €, -25,68 % par rapport au BP 2020, induit par la baisse des charges de personnel du CCAS suite au transfert de deux agents sur le budget communal.
- Subventions aux associations: 151 912 €, -17,10 % par rapport au BP 2019
- Participation annuelle aux frais de fonctionnement du SIVOM de l'Arc à l'Etang pour un montant prévisionnel de 54 521 € .
- Participation au SIVU Centre Hospitalier Salon de 11 600 € pour l'acquisition du terrain nécessaire à la construction du nouvel hôpital

Chapitre 66 – Charges financières

Ce chapitre de dépenses regroupe les crédits correspondant aux intérêts des emprunts réglés à échéance et à leurs intérêts courus non échus (ICNE).

	2020	2021	Variation %
Charges financières	208 755,39	215 216,52	+ 3,10

Ce chapitre comptabilise également les frais relatifs au chèque emploi service (CESU) et au chèque- vacances ANCV, moyens de paiements acceptés par les régies de recettes.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Dans ce chapitre de dépenses sont notamment prévus :

- La remise de livres aux élèves des classes de CM2,
- le reversement des bénéfices à l'AFM téléthon.

Chapitre 68 – Provisions

Il est constitué une provision en raison de l'ouverture d'un contentieux entre la commune et la SMA Vautubière au sujet du versement de la taxe déchets. La commune a émis un titre de recettes en 2020 d'un montant de 130 295€. Cette somme est provisionnée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité.

Chapitre 022 – Dépenses imprévues

Inscription d'un montant de dépenses non affectées permettant de constituer une réserve : 66.000 €

3 – Les dépenses et les recettes de la section d'investissement

La section d'investissement totalise 21,06 M€.

La section d'investissement comprend :

- **les propositions budgétaires correspondant aux dépenses et recettes nouvelles d'équipement à prendre en charge sur l'exercice. Elles s'élèvent en dépenses à 2,509 M€ et en recettes à 2,103 M€.**
- **les restes à réaliser de l'exercice précédent, qui feront l'objet d'une liquidation sur cet exercice, mais qui ne sont pas soumis au vote de l'assemblée délibérante. Ils s'élèvent en dépenses à 8,023 M€ et en recettes à 3,758 M€**
- **le résultat excédentaire 2020 de 4,670 M€**

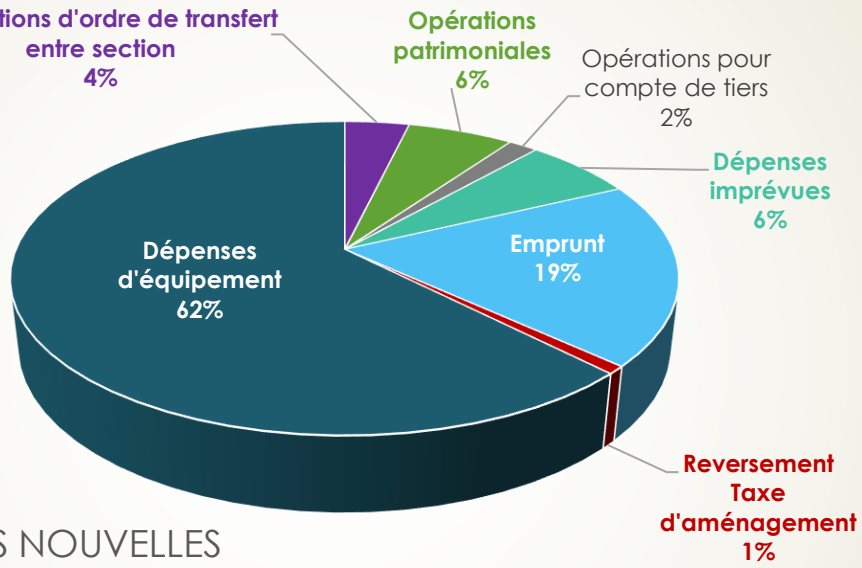

DEPENSES NOUVELLES

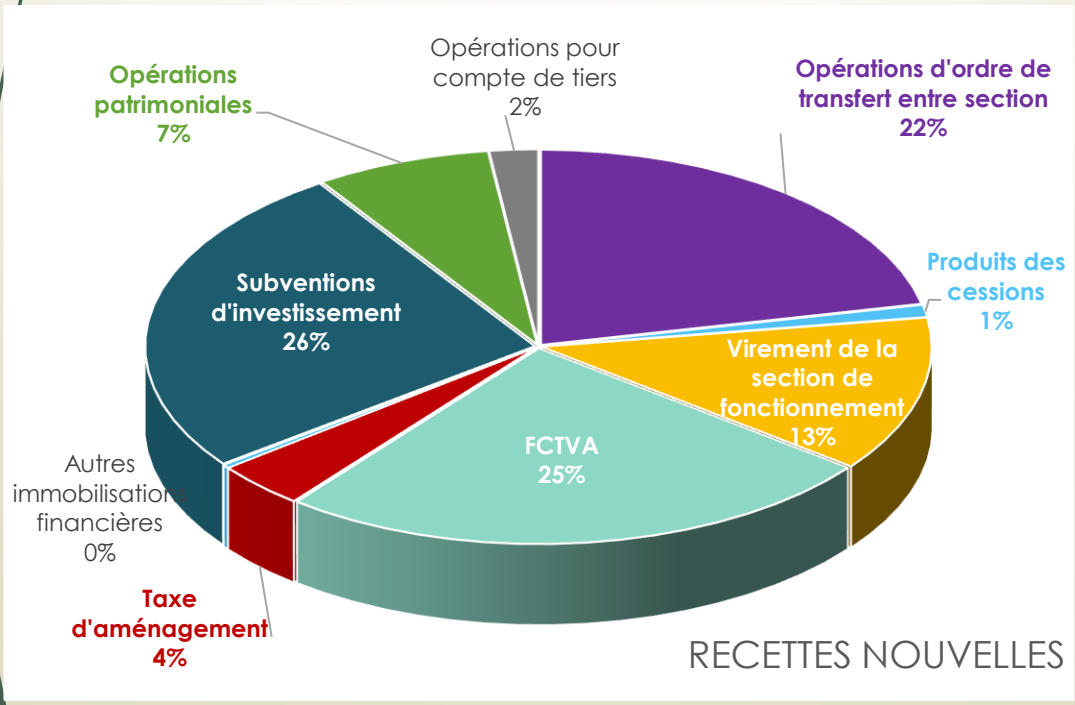

RECETTES NOUVELLES

Les propositions budgétaires de la section d'investissement sont retracées dans le tableau ci-après tant en dépenses qu'en recettes :

DEPENSES			RECETTES		
Chap.	Libellé	BP2021	Chap.	Libellé	BP2021
	DEPENSES NOUVELLES			RECETTES NOUVELLES	
OPERATIONS D'ORDRE			OPERATIONS D'ORDRE		
040	Opérations d'ordre de transfert entre section (Travaux en régie 50 000 € + Amortissement subventions transférable 43 418,37 €)	93 418.37	040	Opérations d'ordre de transfert entre section (Amortissement + Etalement de charges COVID)	454 619.13
041	Opérations patrimoniales (Intégration terrains à leur valeur vénale 2112- 25 000 € + intégration frais d'études 8504 € + Récupération avance forfaitaire 120000 €)	153 504.00	041	Opérations patrimoniales (Intégration terrains à leur valeur vénale 1328 -25 000 € +intégration frais d'études 8504 € + Récupération avance forfaitaire 120000 €)	153 504.00
OPERATIONS REELLES			OPERATIONS REELLES		
020	Dépenses imprévues	160 000.00	021	Virement de la section de fonctionnement	270 000.00
16	Emprunt - Remboursement du capital	474 503.63	024	Produits des cessions (Rue Sarrail Parcelles AC324 et AC88 2000€ + Avenue Vincent de Forbin AE18 17380€ + 10 Montée chemin des Emerie 1600 €)	20 980.00
			10	FCTVA	530 000.00
10226	Reversement taxe d'aménagement suite annulation des titres par la DGFIP	20 000.00		Taxe d'aménagement	80 000.00
			27	Autres immobilisations financières	5 845.00
45	Opération pour compte de tiers - Travaux réalisés pour le compte de la Métropole - Pluvial - Aire de stationnement	42 475.60	45	Opération pour compte de tiers - Remboursement par la Métropole des travaux réalisés pour son compte	42 475.60
DEPENSES D'EQUIPEMENT			SUBVENTION D'EQUIPEMENT		
	Acquisitions foncières	170 348.00			
	Equipements divers pour les services	198 635.15		Conseil départemental - Radios pour RCSC + Matériels vidéo/audio/instruments pour l' EMMAD + Défibrillateurs	10 500.00
	Véhicules - 1 Véhicule de service électrique + 5 VAE + 1 véhicule utilitaire PM + 1 porteur d'eau pour la RCSC + 1 balayeuse/laveuse électrique + Bras épareuse + remise en état complète du tractopelle	337 956.00		Conseil Départemental- 1 Véhicule de service électrique + 5 VAE + 1 véhicule utilitaire PM + 1 balayeuse/laveuse électrique + 1 porteur d'eau pour la RCSC	162 365.00
	Avant projet Détaillé pour la Création d'une laverie + Diagnostic COSEC Saint-Exupéry + Avant projet Détaillé CD10 de la cave coopérative à	64 032.00		Conseil Départemental - Diagnostic COSEC Saint-Exupéry	18 396.00
	Travaux bâtiment public, voirie, espaces verts, éclairage public	190 475.00			
	TRAVAUX DE PROXIMITE N°1 - Voirie	96 133.00		TRAVAUX DE PROXIMITE N°1 - Voirie	56 079.00
	TRAVAUX DE PROXIMITE N°2 - Voirie	99 852.00		TRAVAUX DE PROXIMITE N°2 - Voirie	58 248.00
	TRAVAUX DE PROXIMITE N°3 - Bâtiments - Aménagement extèrieur/Climatisation Local Bouliste + Vestiaire Salle de Boxe	100 812.00		TRAVAUX DE PROXIMITE N°3 + FRAT- Bâtiments - Aménagement extèrieur/Climatisation Local Bouliste + Vestiaire Salle de Boxe	67 208.00
	TRAVAUX DE PROXIMITE N°4 - Bâtiments	35 004.00		TRAVAUX DE PROXIMITE N°4 - Bâtiments	21 146.00
	TRAVAUX DE PROXIMITE N°5 - Voirie	87 570.00		TRAVAUX DE PROXIMITE N°5 - Voirie	51 083.00
	RELANCE COVID19 - Bâtiments	94 142.00		RELANCE COVID19 - Bâtiments	55 213.00
	RELANCE COVID19 - Voirie	47 973.00		RELANCE COVID19 - Voirie	27 979.00
	Vidéosurveillance	16 739.00		DETR 2021 - Vidéosurveillance	4 884.00
	Amélioration Forêt Communale 2021	25 248.00		Amélioration Forêt Communale 2021	12 624.00
	TOTAL DEPENSES NOUVELLES (a)	2 508 820.75		TOTAL RECETTES NOUVELLES (a)	2 103 148.73
	RESTE A REALISER (b)	8 022 623.75		RESTE A REALISER (b)	3 757 962.54
	SOLDE D'EXECUTION REPORTE (c)			SOLDE D'EXECUTION REPORTE (c)	4 670 333.23
	TOTAL GENERAL (a) + (b)	10 531 444.50		TOTAL GENERAL (a) + (b) + ©	10 531 444.50

TRAVAUX DE PROXIMITE N°1	
Eclairage public	Montée du Petit Mas
Extension éclairage public	Carraire des Crémades
Aménagement partiel de l'accotement	Carraire des Crémades
Remplacement caniveau à grilles existant	Lot Les Provencaux
Remplacement caniveau à grilles existant	Chemin des ferrages
Reprise entrée charretière au droit du chemin d'accès n°209	Avenue Montricher
Branchement et compteur EV Rond point Saint Exupéry	Rond Point St Exupery
TRAVAUX DE PROXIMITE N°2	
Réfection en enrobé voie de circulation	Parking Granon
Réfection en enrobé	St Marc
Réfection trottoir devant garages + devant entrée	St Marc
Réfection chaussée et trottoir	Rue du Minotier
Réfection partielle de la voie et reprise trottoir	Lot l'Oliveraie
Création d'un bourrelet : aménagement partiel de l'accotement	Chemin des Crémades
TRAVAUX DE PROXIMITE N°3	
réaménagement de la Salle répétition/enregistrement	Maison des jeunes
Salle du fond : isolé la partie de l'espace pour en faire un lieu de reception/création	Maison des jeunes
Création de vestiaire	Salle de boxe
Travaux d'aménagement extèrieur + Climatisation	Local bouliste
TRAVAUX DE PROXIMITE N°4	
Fourniture et pose d'un préau avec toile pour abri personnel	Ecole Pomme de Pin
Remplacement des échelles crinolines pour accès toit terrasse	Gymnase J. FERNANDEZ
Changement porte d'entrée vitrée	Centre Technique Municipal
Commande déportée de la CTA à l'intérieur du bâtiment + syst de régulation du chauffage en fonction température extèrieure	Crèche
Réalisation d'une clôture pour isoler la partie oliveraie du bassin de rétention	Pomme de Pin
Réaménagement de l'accueil	Hôtel de ville
TRAVAUX DE PROXIMITE N°5	
Réalisation trottoir côté sud et rampe pour cheminement piétons	Chemin du Grand Jas
Remise en état de la voirie (2 impasses) en enrobé	Lot Les Amandiers
Aménagement massif entre rond point super U et rond point 113	
RELANCE COVID-19 - BATIMENT	
Mur de clôture	Crèche
Abri dans le patio pour le personnel	Crèche
Jeux d'enfants (locomotive + sol souple)	Crèche
Aménagement local	Epicerie Sociale
Climatisation des bureaux	Bastide Sicard
Scellement des pavés cour maternelle	Ecole Pomme de Pin
RELANCE COVID-19 - VOIRIE	
Aménagement chemin et création stationnements	Chemin des Trompettes
VIDEOSURVEILLANCE	
Mise en conformité video surveillance suite visite maintenance	
Remplacement système de video surveillance existant par un système ip + ajt 4 camera sous ombrieres	Parking Gambetta
Ajout dome motorisé sur la tour de vigie + extension système photovoltaique pour supporter l'autonomie	

C – ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

1 – Equilibre des opérations financières

Les éléments du bilan permettent de s'assurer que les conditions de l'équilibre fixées par l'article L1612-4 du CGCT, concernant le remboursement du capital de l'annuité de l'emprunt par des ressources propres, sont remplies. Mais également d'autres obligations comme l'obligation d'autofinancer les dépenses imprévues (article L2322-1 du CGCT).

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	697 922,00	8 022 623,75	0,00	8 720 545,75

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	1 361 444,13	3 757 962,54	4 670 333,23	0,00	9 789 739,90

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	8 720 545,75
Ressources propres disponibles	IV	9 789 739,90
Solde	V = IV – II (6)	1 069 194,15

Le solde étant excédentaire, les obligations définies ci-dessus sont remplies.

2 – Les ratios financiers obligatoires

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 294,42	935,00
2	Produit des impositions directes/population	496,72	507,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 253,97	1 133,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	1 122,32	305,00
5	Encours de dette/population	933,47	860,00
6	DGF/population	90,20	153,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	68,01 %	56,00 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	107,61 %	90,10 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	89,50 %	27,00 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	74,44 %	76,00 %

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants de plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.
(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

3 – L'état de la dette

N° Contrat	Organisme prêteur	Date de signature	Date du premier rembt	Montant emprunté à l'origine	Type de taux d'intérêt	Taux initial	Périodicité des rembourse-ments	Capital restant dû au 01/01/2021	Annuités de l'exercice	
									Capital	Intérêt
MIN225510EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	05/11/2004	01/06/2007	2 300 000.00	FIXE	5.07	A	1 546 905.51	71 106.54	78 428.11
C1GPLL015PR	CREDIT AGRICOLE	17/08/2007	17/08/2008	400 000.00	FIXE	4.75	A	290 449.18	11 487.44	13 796.34
MON262405EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	02/09/2008	01/03/2010	2 227 652.83	FIXE	4.86	A	1 113 826.38	101 256.95	54 131.96
MON501075EUR	CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	07/10/2014	01/02/2015	3 000 000.00	FIXE	2.73	T	2 100 000.00	150 000.00	55 794.38
2644328	CREDIT AGRICOLE	16/12/2020	15/03/2021	3 000 000.00	FIXE	0.67	T	3 000 000.00	140 652.70	19 300.43
Total général				10 927 652.83				8 051 181.07	474 503.63	221 451.22

Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
Périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

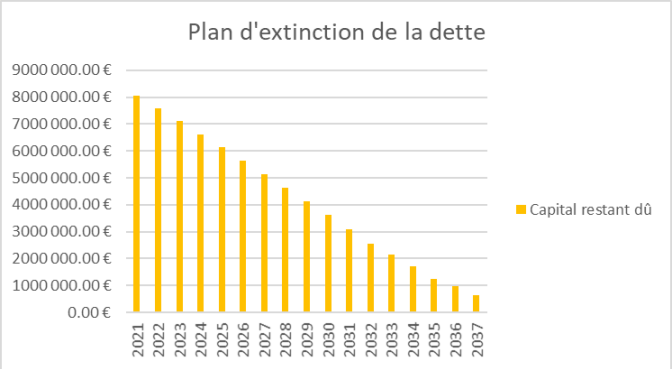

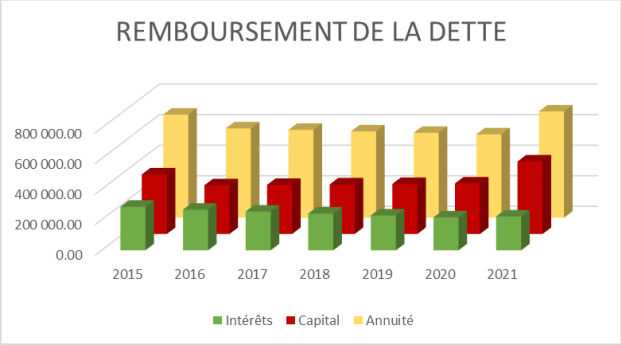

4 – Les emprunts garantis

L'emprunt constitue le mode de financement principal des investissements locatifs sociaux. Aussi, les garanties d'emprunt octroyées par la commune sont un soutien permanent aux organismes de logement social qui permet de favoriser la construction de logements sociaux.
Le montant du capital restant dû des emprunts garantis par la commune est de 9 842 065,78€ au 1e janvier 2021. L'annuité garantie au cours de l'exercice est de 337 464,52€.
Les bénéficiaires sont :

Organisme prêteur	Désignation du bénéficiaire	Nombre de prêts garantis	Montant initial garanti	Capital restant dû au 01/01/2021
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	SA HLM LOGIS MEDITERRANEE	3	1 388 810,40 €	840 972,14 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	SA HLM LOGIREM	8	4 032 432,11 €	3 555 570,43 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	FAMILLE PROVENCE HLM	16	3 341 190,00 €	3 013 045,95 €
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	UNICIL L'ARABAN	7	1 623 715,00 €	1 581 252,76 €
CREDIT FONCIER	LOGIREM	2	887 603,00 €	851 224,50 €

5 – La structure des effectifs

EFFECTIF	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021		
								Effectif	Dont temps complet	Dont temps non complet
Titulaires-stagiaires	118	124	120	120	118	126	144	130	117	13
Non titulaires	106	111	116	130	127	109	93	124	42	82
Effectif permanent(1)	191	201	198	216	226	226	235	248		
Effectif non permanent (2)	33	34	38	34	19	9	2	6		
Effectif total	224	235	236	250	245	235	237	254		

•***Les emplois permanents*** sont ceux qui correspondent à une activité normale et habituelle de l'administration.
Ils peuvent être pourvus à temps complet, non complet ou de façon saisonnière, pour une durée inférieure ou égale à 6 mois sur une année.
•***Les emplois non permanents*** sont ceux qui ne correspondent pas à l'activité normale et habituelle de l'administration.
Il s'agit des emplois suivants: emplois permettant de faire face à un besoin occasionnel (activité ponctuelle, surcroît momentané d'activité), contrat d'apprentissage, emploi aidé.

Au 1er janvier 2021 :

Répartition par catégorie :

7 agents de catégorie A

36 agents de catégorie B

205 agents de catégorie C

6 vacataires

Répartition par filière :

42 agents filière administrative

104 agents filière technique

57 agents filière animation

19 agents filière culturelle

3 agents filière sportive

7 agents filière police

16 agents autres filières